

signé électroniquement le 17/12/2015
par BERNARD RIOUAL

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

Procurations : 4

Délibération rendue exécutoire le :

30 DEC. 2015

Convocation du Conseil Municipal en date
du : 07/12/2015

Affichage en date du : 07/12/2015

Publication de la présente en date du :

30 DEC. 2015

Réception en préfecture : **18 DEC. 2015**

L'an deux mille quinze
le quatorze décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de M. Laurent ABERNOT ayant donné procuration à M. Damien DESCHAMPS, Mme Anne-Sophie BELIER à M. Jacky LE BRIS, M. Antoine BEUGNARD à Mme Sylvie DREVES, M. Francis THERY à Mme Myriam LE LEZ.

Secrétaire de Séance : M. Yann-Faïch KERNEIS.

N° 2015-12-01

Objet : Adoption de la décision modificative n° 2 du budget principal de la commune.

Rapporteur : M. Damien DESCHAMPS

Il est proposé au Conseil municipal, conformément à l'article 1612-11 du Code général des collectivités territoriales, d'adopter la décision modificative suivante qui adapte les montants inscrits au budget primitif voté le 9 février 2015 pour tenir compte des besoins nouveaux ou réévalués.

En fonctionnement, le chapitre 012 des dépenses de personnel doit être revu à la hausse du fait de coûts très importants dus à des remplacements obligatoires dans plusieurs services intervenus tout au long de l'année.

Conformément aux décisions votées par le Conseil municipal, lors de ses séances du 22 juin et du 28 septembre, le chapitre 65 des « autres charges de gestion courante » doit être révisé à fin de versements de subventions complémentaires. Par ailleurs, les inscriptions en écoles privées ont été plus importantes qu'initialement prévues. Enfin, la fréquentation des centres de loisirs a fortement progressé en 2015 par rapport à 2014, entraînant une augmentation de la participation communale

Le chapitre 67 des « charges exceptionnelles » va servir à faire passer sur le budget de la commune des créances dues par des usagers sur le budget de la caisse des écoles. Ce transfert permettra de ne plus enregistrer d'écriture comptable sur le budget de la caisse des écoles.

Enfin, deux délibérations de la présente séance du conseil municipal concernent des provisions, sur le chapitre 68.

Les crédits nécessaires à la section de fonctionnement sont ponctionnés sur le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, et viennent en diminution du suréquilibre de la section d'investissement.
[Tableau ci-après.]

Le budget consolidé (Budget primitif, Restes à Réaliser et Décisions Modificatives n°1 et 2) s'équilibre donc de la façon suivante :

- En fonctionnement :
 - En dépenses : 13 684 114€
 - En recettes : 13 684 114€
- En investissement :
 - En dépenses : 6 541 025€
 - En recettes : 8 094 626€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (8 contre soit le groupe « Plouzané demain », 25 voix pour) :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget principal de la commune,
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les mesures et signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 16 décembre 2015

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE

Propositions nouvelles 2015

DEPENSES				RECETTES			
Chap.	Compte	Libellé	Montant	Chap.	Compte	Libellé	Montant
012	64131	Rémunération non-titulaires	55 000				
	6574	Subventions aux associations	2 700				
65	6558	Contingent écoles privées	8 000				
67	678	Charges exceptionnelles : caisse des écoles	2 300				
	6875	Reprise d'une provision de 2015	- 7 000				
68	6875	Constitution d'une provision	6 000				
023		Virement à l'investissement	-67 000				
Dépenses FONCTIONNEMENT			0	Recettes FONCTIONNEMENT			0
				021		Virement du fonctionnement	-67 000
Dépenses INVESTISSEMENT			0	Recettes INVESTISSEMENT			-67 000